



territoire
d'énergie
ISÈRE



Ses missions



Ses instances



Ses représentant.e.s

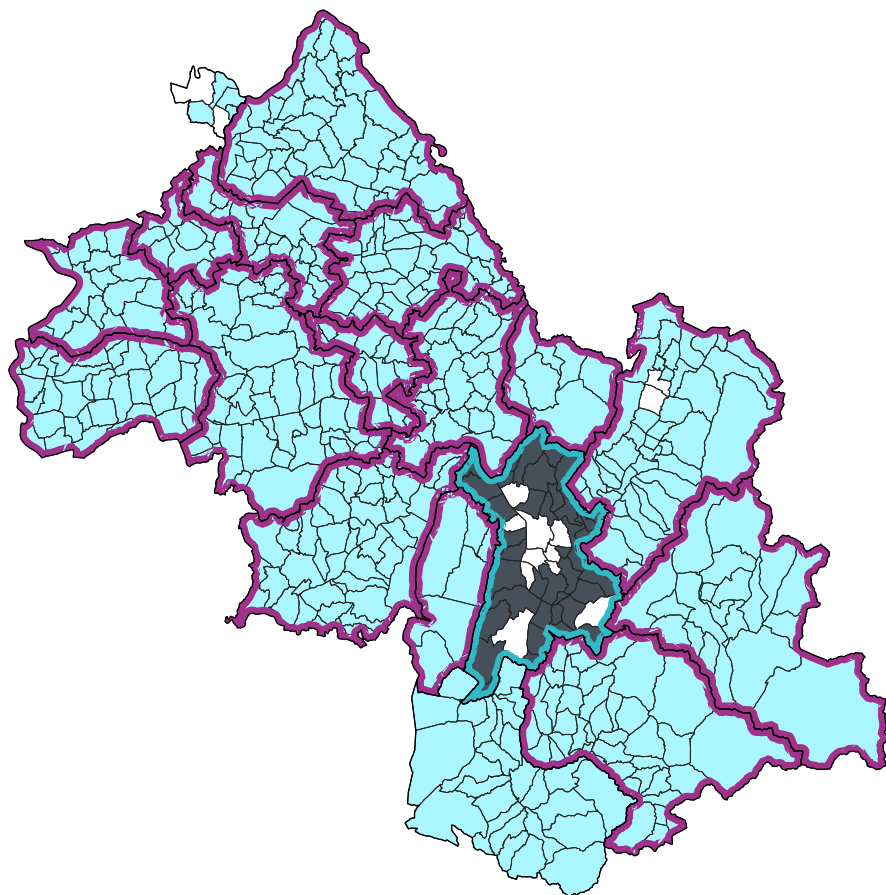
À L'ATTENTION
DES MEMBRES

GUIDE DU/DE LA DÉLÉGUÉ·E



Mandat 2026 - 2032

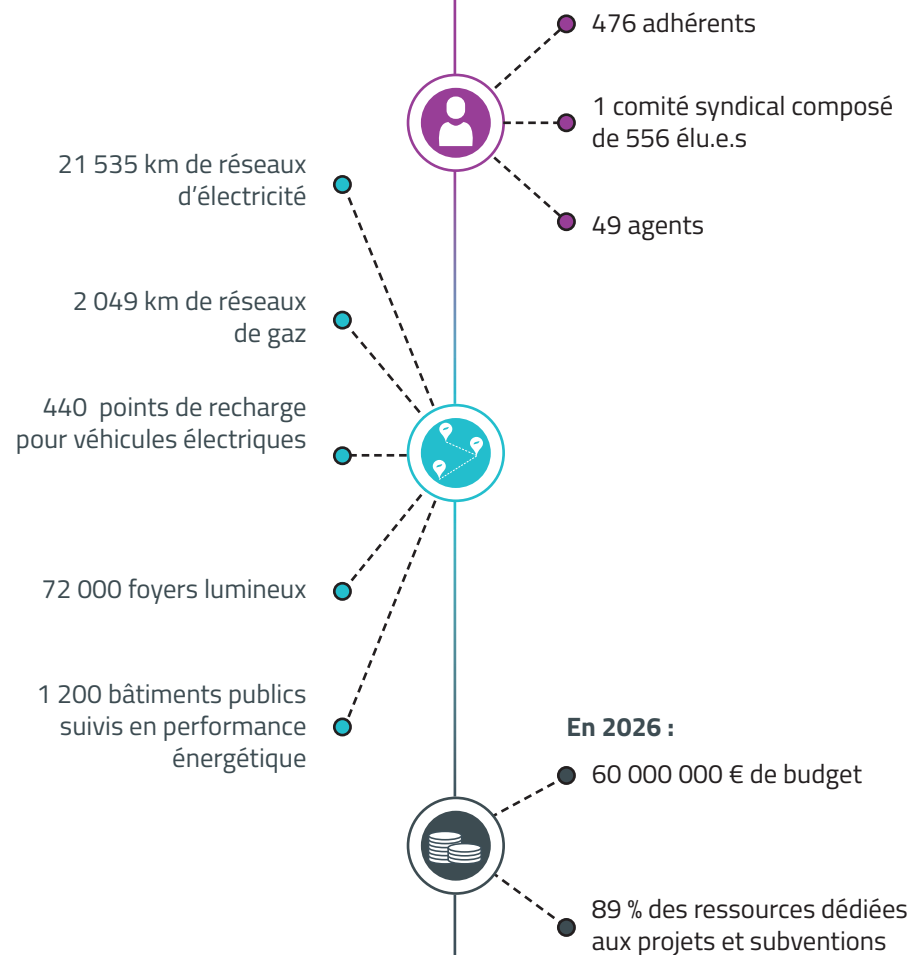
TE38 est l'autorité publique référente dans le domaine des énergies sur le département de l'Isère.



Carte des adhérents à TE38 au 1er janvier 2026

-  Le Département de l'Isère
-  459 communes
-  16 EPCI
-  Dont Grenoble Alpes Métropole pour 39 communes

En quelques chiffres



À VOS CÔTÉS DANS VOS PROJETS

SUR VOS RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

TE38 réalise chaque année sécurisations, extensions, renforcements et enfouissements des réseaux électriques.

TE38 s'attache à effectuer sa mission première, à savoir un contrôle de ses concessions électricité et gaz continu et pertinent pour veiller au bon accomplissement des missions de services publics confiées aux délégataires (ENEDIS, EDF, GRDF, GreenAlp et Primagaz).

SUR VOS RÉSEAUX GAZIERS

La production d'énergies renouvelables, dont le biométhane, est un enjeu d'avenir majeur. L'Isère est leader en Auvergne-Rhône-Alpes avec 15 sites opérationnels. TE38 se mobilise pour préserver l'intérêt général en veillant à développer et valoriser le biogaz tout en rationalisant la dépense publique et le tarif payé par les usagers.

SUR VOS ACHATS D'ÉNERGIES, GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Dans un marché qui se complexifie, TE38 propose de choisir pour vous le meilleur fournisseur d'énergie par le biais d'une mise en concurrence respectant le code de la commande publique, afin d'obtenir le meilleur rapport qualité/prix, et un support individualisé avec les fournisseurs pour chaque membre.

CARTOGRAPHIE ET PROSPECTIVE STRATÉGIQUE TERRITORIALE

- **CASSINI**, cet outil cartographique permet d'accompagner les décideurs en leur fournissant les plans et caractéristiques des réseaux (électriques, gaziers, éclairage public...) ainsi qu'urbanistiques pour développer au mieux et faire vivre son territoire.
- **Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)** : TE38 est l'autorité publique locale en charge de la gestion d'un fonds de plan géoréférencé de très grande précision.

SUR VOTRE ÉCLAIRAGE PUBLIC

TE38 est devenu l'acteur référent de l'éclairage public en Isère. Il est maître d'ouvrage pour 319 communes. TE38 accompagne techniquement et financièrement les communes qui ont transféré la compétence d'éclairage public, assure la maintenance du parc et le géoréférencement du parc. Il déploie le pilotage par télégestion, répond au DT-DICT et vous propose des actions de préservation de la biodiversité.

POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS

- **BATIWATT** est un service clé en main qui accompagne les collectivités de A à Z. De l'audit au suivi des travaux, puis tout au long du cycle de vie, il facilite la rénovation énergétique et la gestion des bâtiments publics. Une supervision par capteurs connectés permet un suivi précis des consommations, de la qualité de l'air, de la présence ou de l'énergie. Enfin, des conseils réglementaires et sur l'ensemble des financements disponibles renforcent la capacité d'action des collectivités.



- **Isèrenov'** vous permet de bénéficier de subventions pour la rénovation de vos bâtiments publics.



TE38 est membre fondateur du réseau Ebora, un service de recharge pour véhicules électriques et hybrides incluant 11 départements et 438 points de charge en Isère.

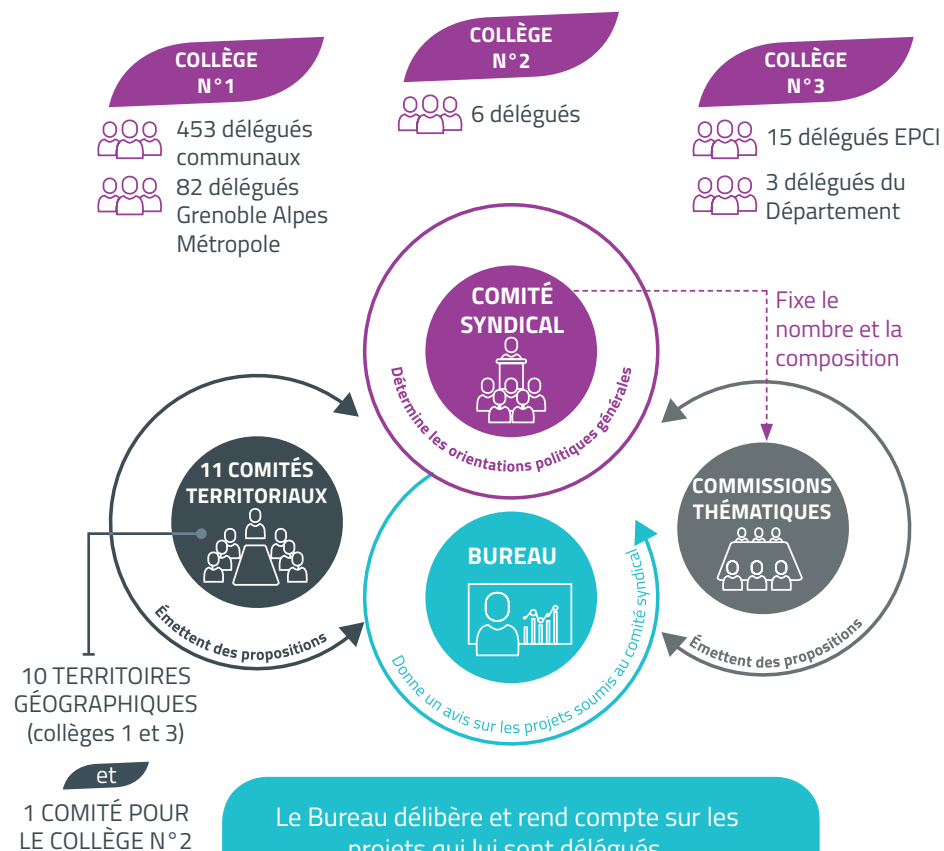


TE38 est fondateur et actionnaire majoritaire de la Société d'Économie Mixte **Energ'Isère** pour développer vos projets de production d'énergies renouvelables.

Pour en savoir +, consultez notre guide « **TE38 à vos côtés** » sur notre site internet : www.te38.fr

CHAQUE INSTANCE A SON IMPORTANCE

TE38 est composé de quatre instances qui interagissent entre elles.



Le Bureau délibère et rend compte sur les projets qui lui sont délégués.

- Le Président du Syndicat
- 5 Vice-Présidents thématiques
- 11 Vice-Présidents territoriaux
- 1 délégué départemental
- 32 Délégués de territoire



LE COMITÉ SYNDICAL

Le Comité syndical est une assemblée délibérante réunissant tous les délégués ou à défaut leurs suppléants.

Les délégués prennent part aux votes en fonction des compétences transférées par leur collectivité.

Environ 5 / an

LES COLLÈGES

N°1 Les membres ayant transféré la compétence d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE) à TE38 sur tout ou partie de leur territoire concédé à Enedis.

N°2 Les membres ayant la compétence d'AODE sur la totalité de leur territoire exercée en régie ou via une concession à une entreprise locale de distribution.

N°3 Les membres n'ayant pas la compétence d'AODE et adhérant à une ou plusieurs missions de réflexion et de prospective.



LE BUREAU

Le Bureau traite des affaires courantes de TE38.

Environ 7 / an

L'élection des membres du Bureau aura lieu le **16 juin 2026 à l'Arrosoir à Voreppe**



LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Les Commissions thématiques constituent des instances de concertation et de préparation des décisions du Bureau et des délibérations dans les domaines qui leur ont été dévolus.

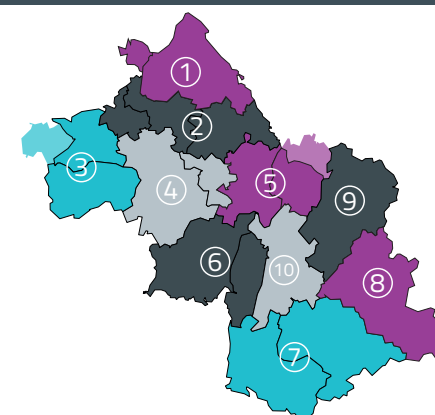
En fonction des besoins



LES COMITÉS TERRITORIAUX

Les Comités territoriaux sont des réunions locales. Ils permettent à TE38 d'aller à la rencontre des délégués du territoire. Leur format en « petit groupe » favorise les échanges et les débats.

Environ 1 / an



Carte des territoires

DÉSIGNEZ VOS REPRÉSENTANT.E.S

Le/la délégué.e de votre collectivité est un.e élu.e qui veut s'impliquer sur les questions énergétiques.

QUI PEUT ÊTRE DÉLÉGUÉ.E ?

- **EPCI**
Un membre du conseil communautaire ou tout.e conseiller.e municipal.e d'une commune membre
- **COMMUNES**
Un membre du conseil municipal

LE/LA
DÉLÉGUÉ.E



Un.e élu.e ne peut représenter à la fois sa commune et son intercommunalité.

- Agir au cœur des grands sujets d'actualité
- S'engager pour des valeurs
- Orienter les actions de TE38
- Mettre en avant les projets de son territoire
- Préserver les services publics locaux

POURQUOI DEVENIR DÉLÉGUÉ.E ?

RÔLE



EN
2026



ÉLECTIONS MUNICIPALES



JUSQU'AU 21/04 (pour les communes dont les élu.e.s ont été désigné.e.s au 1^{er} tour)

JUSQU'AU 28/04 (pour les communes dont les élu.e.s ont été désigné.e.s au 2nd tour)

JUSQU'AU 24/05 (pour les EPCI et la Métropole)

15/03
22/03

DÉSIGNATION DE VOS REPRÉSENTANTS AU SEIN DE TE38



1 délégué.e titulaire et 1 suppléant.e par commune et par EPCI

82 délégué.e.s titulaires pour la métropole

COMITÉS TERRITORIAUX

Élection des délégué.e.s du territoire et des VP territoriaux



16/06

DU 18/05 AU
28/05



COMITÉ SYNDICAL

Élection du Président.e et des VP thématiques

Chaque délégué.e souhaitant participer au sein d'une ou plusieurs commissions thématiques pourra se manifester lors du comité syndical.

OSEZ DEVENIR DÉLÉGUÉ.E !

Décider des grandes orientations au sein du comité syndical

Être force de proposition au sein des comités territoriaux

Se former et s'informer de l'actualité du syndicat

S'investir dans les actions locales portées par TE38

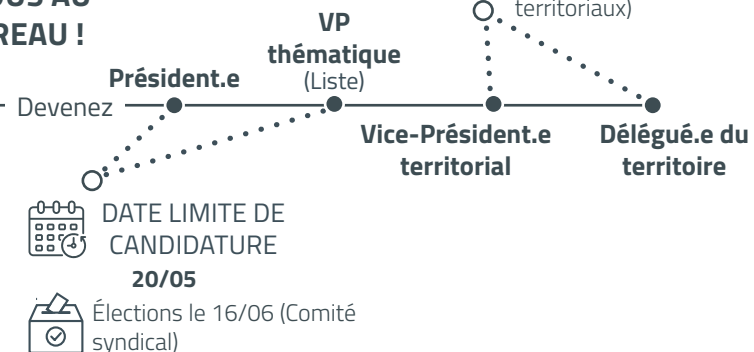
AU SEIN DE TE38

MISSIONS

POUR SA COMMUNE OU SON INTERCOMMUNALITÉ

- Porter à connaissance les informations de TE38 auprès du conseil municipal ou communautaire
Exemple : présentation du rapport d'activité une fois par an
- Représenter sa collectivité au sein du comité syndical et des comités territoriaux
- Assurer le relais entre TE38 et son territoire

ENGAGEZ-VOUS AU SEIN DU BUREAU !



VOS INTERLOCUTEURS TECHNIQUES

Les agents de TE38 sont là pour vous accompagner dans vos projets.

VOS INTERLOCUTEURS POLITIQUES

Les Vice-Président.e.s thématiques et territoriaux sont à votre écoute.

Chaque collectivité bénéficie de techniciens dédiés et spécialisé : consultez le guide des aides sur notre site internet.

OUTILS

INTERNET

TE38 met à jour régulièrement son site internet et ses publications Twitter pour tenir les délégués informés de son actualité.

VISITES, CONFÉRENCES, SALONS...

TE38 organise ou participe à plusieurs événements par an qui sont autant d'occasions pour se former, dialoguer et mieux découvrir les activités de l'établissement public.
Retrouvez-nous au congrès des maires en octobre 2020 !

CONTACTEZ-NOUS



Territoire d'énergie Isère

27 rue Pierre Séward
38 000 Grenoble



contact@te38.fr



04 76 03 19 20

Retrouvez toutes nos actualités
et notre espace documentaire sur
www.te38.fr



Suivez-nous sur LinkedIn
[@TE38](https://www.linkedin.com/company/te38)



**territoire
d'énergie**
ISÈRE